

Préfecture de  
Haute - Garonne  
Commune de  
LHERM

Dossier n° DP03129923G0098

Demande déposée le : 08/09/2023  
Complétée le :  
Par : la SAS BUZY  
Représentée par : Monsieur MOULIN  
FRANCK  
Demeurant à : 19 Rue d'Ariane  
31240 L'Union  
Pour : panneaux photovoltaïques en  
surimposition  
Sur un terrain sis : 6 Rue de Guyenne 31600  
LHERM  
Cadastré : 0A-0366

**Objet : Rejet tacite**

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 08/09/2023, pour un projet de Centrale photovoltaïque situé 0006 RUE DE GUYENNE 31600 LHERM.

Vous avez fait l'objet d'une demande de pièce via le Portail Usager Urbanisme en date du 02/10/2023, dans laquelle il vous été demandé de compléter votre dossier avec les pièces suivantes :

**DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme] : votre projet se situant dans le rayon de protection des bâtiments historiques, vous devez fournir cette pièce.**

Ces pièces n'ayant pas été adressée à la mairie de LHERM dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite**.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LHERM, le 17 janvier 2024  
Pour le Maire, l'adjointe déléguée à l'Urbanisme.

Brigitte BOYE

